L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI MATIN, 22 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS.

LES AMOURS DE FLORESTAN.

XXI

LA REVANCHE DE BRINDOIE.

Nous devons maintenant expliquer à quel [illegible] était accompli l'enlèvement de Madeleine, et, pour ce faire, il nous faut revenir au [illegible] où Brindoie bâillonné, garrotté des [illegible] à la tête, avait été abandonné à lui-même [illegible] vieille maison de l'enclos des Bernardins.

[illegible] d'une façon fort incommode sur le sol [illegible] cachot peuplé de rats, d'araignées et [illegible], le prisonnier avait, on le devine, [illegible] force réflexions amères.

[illegible] lui avait promis, il est vrai, de lui [illegible] la clé des champs aussitôt après le départ [illegible] de Morlac; mais cette promesse ne rassurait [illegible] médiocrement notre homme. D'abord [illegible] pouvait bel et bien l'oublier; puis, à [illegible] que Florestan s'obstinât à prolonger [illegible] en ce logis, Brindoie, lui, courrait [illegible] risque de ne sortir de prison que pour en [illegible] cimetière.

Et cependant il était loin de souhaiter le décès du vicomte. Brindoie avait échafaudé, nous [illegible], toute une spéculation sur la tête de [illegible] homme. Si Florestan partait, adieu [illegible] splendide et l'opulence rêvée!

[illegible] entre son amour pour la vie et [illegible] pour l'argent, Brindoie tomba dans [illegible] d'esprit pitoyable, et le sang lui monta [illegible] tellement au cerveau qu'après deux heures [illegible] rentrée, il éprouva l'impérieux besoin [illegible] tenir debout, et cela sous peine de mort.

[illegible] il essaya de s'installer sur [illegible]. Ce fut un travail des plus rudes. [illegible] rampa jusqu'au mur, il s'y adossa et, [illegible] omoplates comme d'un point d'appui, [illegible] par degrés à se dresser sur ses [illegible], le plus difficile était de ne pas retomber.

[illegible] fourmillements parcouraient [illegible] qui, étroitement sanglées l'une à [illegible], ne suffisaient point à maintenir le corps [illegible].

[illegible] décidé néanmoins à conserver la position [illegible], il se dépêcha de coller son dos à [illegible]; au même instant, un objet dur lui [illegible] dans les reins et lui arracha, sous son [illegible], un cri de détresse.

[illegible] poignets de Brindoie étaient attachés [illegible], ses mains, quoique enflées et tu[illegible], purent donc tâter et reconnaître l'objet [illegible] question.

[illegible] un clou à crochet, long, carré, massif.

[illegible] tiennent nos destinées! Ce clou, [illegible] depuis un siècle peut-être, fit surgir [illegible] germer dans l'imagination de Brindoie [illegible] de délivrance.

[illegible] consistait à user les liens de ses poignets en les frottant sans relâche contre les [illegible] du clou.

[illegible] de patience, comme on voit; mais [illegible] prisonnier n'acquiert cette sublime vertu [illegible] entrée en geole! Brindoie se mit à [illegible].

[illegible] pas oublié que l'écuyer Fritz, n'ayant [illegible] cordes sous la main, s'était servi, pour [illegible] l'honnête vieillard de son écharpe divisée [illegible] plusieurs bandes. Or, l'étoffe était mûre. [illegible] premiers craquements de la trame, Brindoie comprit qu'il en viendrait à bout tôt ou tard.

Il frotta et refrotta énergiquement. A mesure [illegible] se produisait une déchirure, il l'agrandissait [illegible] déchiquetait avec le crochet du clou.

La journée entière fut employée à ce labeur [illegible]. Vers le soir, une bande céda. L'aventurier eut vite raison du reste.

Une fois ses poignets délivrés, il enleva son [illegible], défit ses jambes, prit de l'air à [illegible] poitrine et regarda ironiquement la [illegible] fermée à double tour.

Crocheter une serrure était pour lui un jeu [illegible].

Il descella le bienheureux clou auquel il de[illegible] tant de reconnaissance et, à l'aide de [illegible] instrument primitif, il ouvrit la porte en [illegible] de dix minutes.

Cela fait, il grimpa lestement à la chambre [illegible] vicomte.

La nuit était venue. N'apercevant pas de [illegible] chez son hôte et le supposant endormi, Brindoie appela, doucement d'abord, plus fort ensuite......

Nul ne lui répondit.

Alors, il battit le briquet, alluma une chandelle de cire et se convainquit que la chambre [illegible] vide.

—Parti!...... s'écria-t-il en pâlissant.

Brindoie se trompait. S'il eût regardé dans [illegible] de l'hôtel de Thou, il eût vu M. de Morlac aux prises avec Diégo Dias, car il y [illegible] à peine quelques secondes que Florestan [illegible] descendu par la fenêtre pour courir au secours de Dolorès.

Mais on ne s'avise jamais de tout. Brindoie [illegible] regarda point dans le jardin, parce que ses [illegible] éblouis, émerveillés, venaient de se [illegible] sur la table ou gisaient, d'une part, [illegible] aux trois mille écus d'or, — de l'autre, [illegible] tablettes de Madeleine.

[illegible] de dire qu'il empocha celle-ci et qu'il [illegible] connaissance de celles-là.

Quand, avec une surprise croissante, il eut [illegible] ces lignes qu'il n'avait point écrites et [illegible] signées de son nom, — [illegible], une fois de plus, faillit l'étouffer.

—Ah!..... la coquine est forte! gronda-t-il [illegible] des dents. Elle triomphe!.... elle [illegible]!.... Mordieu! et cet imbécile de vicomte qui a donné dans le panneau!.... Où le [illegible] maintenant? Peut-être qu'il galoppe [illegible] route de France!

[illegible] Brindoie exhalait force malédictions, [illegible] l'appartement, avoir une valeur quelconque.

Heureusement qu'il a laissé l'argent, grommela-t-il. Je ne perdrai pas tout.

Sur cette pensée consolante, il força le reste [illegible] tiroirs avec un entrain enragé, ce qui explique pourquoi Florestan, à son retour, crut [illegible] été dévalisé par une demi-douzaine de [illegible] pour le moins.

Cette occupation n'empêchait pas Brindoie de [illegible], car l'activité du corps aide à l'activité [illegible].

Au fait, se demanda-t-il, pourquoi diantre M. de Morlac a-t-il laissé l'argent?

—Mais c'est bien simple, se repondit l'aventurier, après une pause. N'acceptant pas la [illegible] à lui posée dans cette lettre, que [illegible] confonde!.... le vicomte aura jugé loyal [illegible] point emporter la bourse.

[illegible] Brindoie se frappa le front.

—Que je suis bête!..... s'écria-t-il. N'ayant [illegible], le vicomte est sans le sou, il n'aura pas pu s'acheter un cheval; et, n'ayant pas de cheval, il n'a [illegible] quitté Tournai, c'est limpide! Eu cherchant bien, je vais le rencontrer battant le pavé [illegible] aventure. En chasse, vive Dieu!

Brindoie sortit en hâte de la maison et se dirigea vers les quartiers populeux.

Tout en courant la ville et tout en examinant [illegible] le nez de chaque passant à tournure de [illegible] homme, il remarqua l'agitation qui régnait [illegible] les citadins, se groupaient quelques grou[illegible] ... [illegible] de la part de Ré[illegible], une attaque contre les églises, et consé[illegible] un certain plaisir, cette complète [illegible] de patrouilles dont nous avons parlé plus haut.

[illegible] toi! se dit l'aventurier, si demain l'on [illegible] commodément que cela, il faudra que [illegible] faire un tour du côté de Notre-Dame.

[illegible] alors qu'il se faisait tard et qu'il [illegible] dans les chaussées une somme considérable. Brindoie estima prudent de renoncer à ses [illegible] recherches et coupa au plus court pour regagner son gîte.

Dix heures sonnaient comme il enfilait la rue de la Faucherie. Là, deux fenêtres, intérieurement éclairées, l'arrêtèrent, piqué d'une curiosité subite.

Brindoie aimait à s'instruire. Il se hissa sur la pointe des pieds et regarda.

Aussitôt il lui échappa une sourde exclamation, [illegible] son poing crispé dessina dans l'ombre un [illegible] menaçant.

—Parbleu! grommela-t-il en s'accrochant au [illegible] extérieur de l'une des fenêtres,—bien [illegible] de me délivrer moi-même, car du diable si la caboche y eût songé désormais! Oui, [illegible] avec ton galant, ma toute belle!.. [illegible] avons un compte à régler,—et nous le réglerons avant la noce, sois tranquille!

Comme il achevait ces paroles, il sentit que, [illegible] un pan de son surcot, quelqu'un le tirait [illegible] en arrière.

Brindoie se retourner, les deux mains collées sur ses poches, fut pour notre curieux l'affaire d'une seconde.

—N'ayez pas peur! maître Brindoie, lui dit [illegible] personnage coiffé d'un feutre rabattu et [illegible] jusqu'aux yeux dans un manteau.

—Vous me connaissez? demanda Brindoie.

—Oui, mais ne criez pas si fort. Voulez-vous [illegible] un florin?

—Parbleu!

—Venez alors. Il ne faut pas qu'on nous [illegible] dedans.

Brindoie suivit son interlocuteur à quelques [illegible].

—Ah! ça dit-il d'un ton soupçonneux, d'où [illegible] vous, mon brave? Car, sans reproche, [illegible] tombé sur mon dos comme une tuile [illegible] des toits.

L'homme au manteau désigna du geste la [illegible] pareille à celle où Brindoie, tout à [illegible] était mis en observation.

[illegible] réplique-t-il avec un singulier [illegible]. Comme vous, je contemplais [illegible] tableau.

[illegible] fit le vieillard qui devina son loin [illegible] avait affaire. Et qu'attendez-vous de moi, s'il vous plaît?

[illegible]. Frappez à cette porte, et [illegible] brasseur que son ami Guillaume [illegible] grièvement blessé dans une rixe de [illegible], le prie de passer sur le champ au [illegible].

—Voilà tout?

—Oui. Et je paye d'avance.

Mais Brindoie repoussa le florin qu'on lui tendait.

—Mon bon ami, dit-il d'un ton goguenard, [illegible] offrez là trop..... ou trop peu.

—Comment?

—[illegible] parce que vous pourriez faire la commission vous-même et, par ainsi, économiser [illegible] trop peu, en ce sens que si vous [illegible] intermédiaire, c'est que vous craignez [illegible] auquel cas vous nourrissez [illegible] dessein.

[illegible] mouvement de dépit.

[illegible] dit [illegible] l'aventurier. Il est [illegible] indispensable à votre bon[illegible] que Nicolas Pasquet sorte et de chez [illegible] la crainte d'une balance à travers les rues désertes!

[illegible] étouffa entre ses dents un juron.

[illegible] bien scrupuleux, [illegible] me!' dit-il amèrement. Voyez, vous [illegible] gagner ces quatre florins! C'est [illegible] ce que je possède.

—Je nuez, fit Brindoie.

[illegible] le collet de son habit, enfonça son [illegible] sur ses yeux et courut heurter, à coups [illegible] à la porte de la brasserie.

[illegible] porte ne s'ouvrit pas, mais une lumière [illegible] guichet, éclairant la mine futée de [illegible] rentré.

[illegible] imitant la voix essoufflée d'un [illegible] pourrait fourni au galop une longue [illegible] annonça qu'on se battait dans le [illegible] Saint-Pierre, que maître Guillaume [illegible] grièvement et qu'il demandait à [illegible].

[illegible] tournant sur ses talons, il faignit de re[illegible] pas accéléré. Deux avait poussé une [illegible] et referme le guichet.

[illegible] Brindoie, cessait de la re retentir ses [illegible] sur le pavé, alla se cacher sous com[illegible].

Et maintenant, lui dit-il, à nous deux [illegible] Torterue!

[illegible] entendant nommer, celui-ci perdit con[illegible]. On se sent rarement à l'aise [illegible] auquel on a essayé de nuire, [illegible] de l'ignorent.

Mais, ayant réfléchi que Brindoie ne pouvait [illegible] en aucune façon de l'inutile tentative [illegible] avait dirigée contre ses économies, puisque [illegible] elle-même n'en avait rien su, Etienne [illegible] assurance et résolu plus à découvrir son visage.

L'aventurier lui saisit le bras et poursuivit:

—Avant trois minutes, Nicolas va passer devant nous. Je vous défends — comprenez-vous bien? — je vous défends de lui planter entre les deux épaules la dague, le couteau ou le poignard que vous tenez là tout préparé à cette intention sous votre manteau.

—Vous dites? s'écria impétueusement Etienne.

—Je dis que vous êtes un sot, mon pauvre Torterue! Tuer le rival qu'on vous préfère, mais c'est bête, idiot, maladroit, stupide cela, mon cher garçon!

Le jeune cordonnier croisa sur sa poitrine ses bras maigres et nerveux.

—Ah! dit-il avec un rire féroce, tu t'imagines, vieillard, que je vais leur permettre de s'épouser en paix, d'étaler sous mes yeux leur insolent bonheur! Détrompe-toi, Nicolas va mourir!

Brindoie haussa les épaules.

—Et après? dit-il. La demoiselle vous en aimera t-elle davantage.

—Elle n'appartiendra du moins à personne!

—Si fait, car elle épousera n'importe quel autre galant,—fût-ce que vous aurez été pendu.

—Oh! gronda Etienne, ne me dites pas cela...... Je la tuerais, elle aussi, ou que Dieu me damne!

—Vous êtes un drôle d'amoureux! reprit Brindoie dont la figure rayonnait une malice infernale. Quand on aime une femme, on ne la tue pas, on s'en empare!

Torterue recula d'un pas en balbutiant.

—Que voulez-vous dire?

—Ceci: je hais cette fille autant que vous l'aimez, et j'entrevois un moyen d'assouvir à la fois votre passion et ma haine.

—Et ce moyen?

—C'est de l'enlever.

—Mais où la cacherai-je?

—Silence, voici le brasseur.

Effectivement Nicolas sortait de chez lui.

Brindoie et Torterue, blottis dans une encoignure, le laissèrent passer, puis continuèrent leur entretien à voix basse. Bientôt des lumières coururent à l'intérieur de la brasserie; un murmure de paroles transpira au dehors; enfin la porte se rouvrit.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Jeudi matin, 22 octobre 1868.

Le temps a été, comme la veille, sombre et pluvieux. Il s'est fait peu d'affaires sur la Levée.

SONT ARRIVÉS: Le Cuba No 2, de Shreveport, avec 217 balles de coton et autres; P. W. Strader, de Louisville, avec une cargaison de produits et de denrées de l'Ouest, et le Grey Eagle, de Bayou Sara, avec 162 balles de coton et autres à ordre, et le steamer Import, à ordre.

SONT PARTIS: Le Westmoreland, pour Cincinnati; Nicholas Longworth, pour Louisville; Magenta, pour Memphis; Gov. Allen et Lotawanna, pour Ouachita City; Caroline, pour les Opelousas; Wild Wagoner, pour Natchez, et l'Aloe, pour le bas de la Côte.

EN CHARGEMENT: Le Selma, pour St Louis; P. W. Strader et Pink Varble, pour Louisville; Era No 10, Lulu D., Cuba No 2, Golden Era et Irene, pour la Rivière Rouge; Importer, pour la rivière des Arkansas; Big Horn, pour la rivière Yazoo, et l'Idaho, pour la rivière Ouachita.

L'Ohio, le fleuve et tous ses tributaires baissent toujours.

La rivière Rouge, l'Arkansas, Blanche et Ouachita sont dans le statu quo.

MEMORANDA.

Le steamer Cuba No 2 a quitté Shreveport le 16 courant, laissant là, le Right Way et l'Era No 8—ce dernier chômait, le 17 rencontré le Lizzie Hopkins, au-dessous de Jim Picket, amarré pour la nuit à Grand Ecore— Le 18, rencontré le Lizzie Tate Rock River Bend, le Pioneer à Earnest, le Richmond, à Comptons, le Celeste, à Mad. Waughn, et le Lotus No 2 à Nigger's Point.

ANNONCES DIVERSES.

Nouveau Moulin à Riz, amélioré,

Nos. 268 ET 270

DE LA RUE TCHOUPITOULAS.

NOUVELLE ORLEANS.

LE soussigné vient d'achever son **Nouveau Moulin à Riz perfectionné**, ce qui lui permet de recevoir, des

Planteurs et des Marchands de riz.

de l'Etat, des ordres pour **vanner et polir le riz.** L'état a acquis la certitude que ce riz est le meilleur qu'il [illegible] dans l'Etat de la Louisiane, et il s'est efforcé d'atteindre ce résultat. Il peut remplir les commandes immédiatement et à plus bas prix qu'aucun établissement de ce genre en Louisiane. Il a un **Prix à riz vanné, fleur**, dont le fait l'inventeur et s'est assuré la patente. Ce plan conserve au riz sa fraîcheur et le rend plus blanc et plus propre.

Les planteurs et les marchands sont priés de laisser leurs ordres aux

Nos 268 et 270 de la rue Tchoupitoulas.

Près Canal...
PH. HOELZEL,
Propriétaire.

N. B. On trouvera constamment chez lui du riz, de la farine de maïs du gru, de la farine et toute espèce de grains aux plus bas prix du marché.

Charrois gratis.

Un dépôt du "Moulin à riz, à maïs et à farine de la Louisiane" est ouvert au No 47 de la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, pour les marchands de ce voisinage. Les ordres pour riz, maïs, farine de maïs, gru, blé, seigle et grains de toute espèce sont promptement exécutés pour toutes les parties de la ville sans frais de charrois.

Les planteurs qui enverront leur riz à cet établissement auront l'avantage de l'y faire vendre par le propriétaire au prix le plus élevé du marché.

S'adresser au "Glass Box 946" du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 17oct—1m

C. DUHAMEL, opticien,

111, *rue du CANAL, près de la Banque d'Amérique, vis-à-vis rue de Chartres,*

TIENT un grand assortiment de LUNETTES pour toutes les vues.

M DUHAMEL ayant une longue pratique comme opticien, informe les personnes qui ont besoin de lunettes qu'il peut adapter aux vues faibles des verres [illegible].

Ses verres de lunettes fabriqués spécialement pour lui sont garantis parfaits.

Il recommande comme une grande amélioration les lunettes à double foyer pour voir de près et de loin dans les mêmes verres. Aussi les verres cylindriques pour myopes et presbytes.

Les verres en vrai cristal de roche (pebbles) sont appliqués scientifiquement aux vues, auxquelles ils sont propres—ces verres n'étant pas également bons pour de certaines affections de la vue.

En magasin: Une immense variété d'instruments de toutes natures tels que

Théodolites, Niveaux, Compas,	pour l'arpentage	Longues-vue marines,
Microscopes,		Jumelles de théâtres,
Baromètres,		Boîtes de compas,
Thermomètres,		[illegible] de toutes sortes,
Tire-liqueurs, &c. &c.		Machines électriques,
		Modèles, &c. &c.

Il a [illegible] livres et cartes stéréoscopes [illegible].

NOTA. 6000 lanternes de couleurs en papier, 3000 verres de couleur avec [illegible] pour illumination

A vendre en gros et en détail. 15 oct—1m

MAISON FELIX SARON

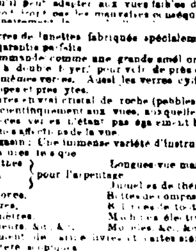

14 Rue Baronne PRES CANAL.

SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.

Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs [illegible] beaux choix de PARURES EN JAIS NACRE ET ACIER, peignes, broches, parfumerie [illegible] Paris, FLEURS VOILES et COURONNES de MARIEE. Expédition pour la campagne dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.

Aussi—Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS &c.

6oct—3m FELIX SARON

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI MACARONI TAGLIARINI, LASAGNETTI SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours, nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

F. J. QUINLAN & CO.,

Marchands de chapeaux et de casquettes,

—entre et laine.—

ARTICLES EN PAILLE—Pour dames et messieurs

Changement de local.

Du No [illegible] de la Commune, au No 27 [illegible] de la rue des Magasins ... 27 Coin [illegible] des rues Magasins et Gravier.

F. J. QUINLAN, W. H. OTIS. Nouvelle-Orléans, New-York. 29sept—1m

BRAUGHN & OGDEN,

AVOCATS,

No 25 du Commercial Place.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils exercent leur profession dans toutes les Cours fédérales et d'Etat.

G. H. BRAUGHN,
3sept—1ms ROBERT N. OGDEN.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MELASSES

—ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

1er sept—1an Rue Tchoupitoulas, No. 48.

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.

4 sept—1an Nlle-Orléans.

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. [illegible] 1an

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 4 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 3 à 4 heures. 16 nov—1an

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, [illegible] Engorgements, Dartres, Eczema, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDUZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
24 sept Rue Conti et Bourbon.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs
J. KITTREDGE..................Trésorier.

Mercredi soir, 21 Octobre,

Représentation tous les soirs et le SAMEDI, à MIDI. La grande troupe dramatique et comique composée d'un nombre d'artistes beaucoup plus grand qu'aucune autre troupe du pays. 21 oct

Théâtre de l'Opéra.

L'Administration voulant donner aux représentations des grands ouvrages nouveaux toute l'importance qu'ils exigent, désire se procurer, comme l'an dernier pour l'Africaine, des choristes supplémentaires. S'adresser tous les jours de 2 heures à 4 heures, au Théâtre de l'Opéra, au bureau de M. GRAVIER. 14oct—15t.

ANNONCES DIVERSES.

Whiskey! Whiskey!

LA maison O. Kernel, de Cincinnati, offre du Whiskey à $1.20 le gallon—S'adresser chez MANUEL, 31, rue Dumaine (entre Chartres et Levée), seul agent de notre maison pour la Nouvelle-Orléans. 11 oct—1m

STEAM DYEING.
Teintures et Nettoyages, encoignure Remparts et St-Philippe.
E. EUGENE GEORGEST.
Suiteur de Paris.

CETTE maison, si avantageusement connue depuis 5 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs les soins apportés dans le nettoyage et l'apprêtage des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une large diminution de prix, sans concurrence possible avec les autres établissements de ce genre.

Pa stot drap, mérinos etc., teint en noir, $1 00; Pantalons de 75 cts; Gilets de 35 cts; Robes en mérinos grenadine popeline, mousseline barège, mozambique, calicot, châles, teint en noir, 75 cts; Jupes [illegible]; Robes en soie ou satin, teint en noir, 1 25; Jupes Châles de 1 00; Robes en soie teint en bleu ou violet, 2 50; en jaune ou vert, 2 00; en marron Bismark ou gris, 1 75; Robes en laine, teint en bleu ou violet, 2 00; en jaune ou vert 2 50; en marron Bismark ou gris, 1 25; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilet, vêtements d'enfants, Robes Jupes, à 35, 40, 50, 60, 75 et 1 00; Rideaux en soie, toutes couleurs 75 cts

Il sera fait en outre à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints. Gants nettoyés ou teints, 20 cts. 22 sept—3ms

Café Démocrate,

No 58.........RUE ROYALE.........No 58
(Près Bienville—Nouvelle-Orléans.)
W. O. MANK, Propriétaire.

LE public trouvera dans cet établissement la meilleure Bière, Vins du Rhin, Liqueurs, &c. 19 oct—3m

Pension Française,

TENUE PAR MME J. MAZUC,

No 70 RUE ST. LOUIS ENTRE ROYALE ET BOURBON.

Table excellente. Bon vin. Déjeuner à 8 heures et demie. Table d'hôte à 4 heures et demie. Chambres garnies. **Prix modérés.** 10 oct—1m

EMMAGASINAGE DE DOUANE.

"U. S. Bonded Warehouse No 4,"

Au coin des rues Conti et Peters.

L'IMPORTERS' BONDED WAREHOUSE COMPANY (Compagnie d'entrepôts de Douane des Importateurs) emmagasine à bas prix, toute espèce de marchandises, dans leurs excellentes BATISSES A L'ÉPREUVE DU FEU.

Les personnes qui y emmagasinent PARTICIPENT AUX BENEFICES de la Compagnie. Voir le tarif qu'on peut se procurer en s'adressant à l'entrepôt.

HENRY TRÉMOULET,
2 oct—1m Président pro tem.

CARABINES WINCHESTER.

AYANT reçu un stock complet de ces Carabines, nous sommes à même de répondre promptement à la demande. On se connaît aujourd'hui, que cette arme n'a pas d'égale dans le monde sous le rapport de la rapidité avec laquelle on la charge ou la décharge. Elle est l'égale de toutes les autres sous le rapport de la simplicité, de la durée, de la précision, de la pénétration, etc. Chacune d'elles est garantie. Le dépôt des fabricants est au No 5 de la rue Vieille Levée, en face du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

16 oct—1m FOLSOM BROTHERS, Agents.

CAFE MOKA,

Encoignure Madison et Chartres.

MR SPARICIO a l'honneur de rappeler à ses nombreux amis et au public en général, qu'il a toujours chez lui ce bon café moka, dont tout le monde connaît la grande renommée et qui un grand assortiment des meilleures liqueurs, parmi lesquelles il recommande tout particulièrement l'absinthe. 15 oct—1ms

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGÉ Agent,
1sept—1an rue de Chartres No 39 Nlle-Orléans.

CHAPEAUX. CHAPEAUX.

J. J. ALBERT,

60, RUE DE LA DOUANE 60.

Aux Marchands de la ville et de la campagne.

En magasin, et arrivant par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrure, laine, castmir drap et velours, pour hommes, cadets et enfants, choisis personnellement par lui-même au Nord et en Europe pour la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter son choix de marchandises.

Prix remarquablement réduits. 24sept—1m

ACHETEZ VOS CIGARES

CHEZ

GEO. ALCÈS,

185 RUE DES REMPARTS 185

MR ALCES garantit ses cigares conformément aux échantillons. Il emploie des tabacs de première qualité (ainsi [illegible] havanais) M. Alcès offre aux fabricants des cigares du tabac en feuilles [illegible] et importé, de bonne qualité, à des prix en gros et à détail, ainsi que des cigarettes. Havane, No 10, 15 et 25. Les ordres adressés au Lock Box No 218 P. O. N. O. seront exécutés avec soin et promptitude.

7oct—3ms

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE, No 164 de la rue du Canal,

Directement en face du Christ Church.

9 oct—6ms

Changement de Magasin.

MME WASHINGTON annonce à sa clientèle et au public qu'elle a transporté son MAGASIN DE MODES, CONFECTIONS ET GARNITURES au No 172 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts. On y trouvera les dernières modes. Elle se charge de la confection des robes qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport du fini et de l'élégance et vend toute espèce de patrons en papier. Elle taille et faufile les robes, basques, etc. 4 oct—1m

SEYMOURINE.

CETTE eau merveilleuse inventée par M. Jules Fritz, arrête la chute des cheveux et les fait repousser sur les têtes chauves. Les personnes qui voudront s'assurer de la vérité de ce fait pourront voir de nombreux certificats, à l'atelier de coiffure de M. Fortier, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, sous l'Hôtel St Louis, où la Seymourine est en vente.

24 sept—1m

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE
Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour la GONORRHÉE dans toutes ses phases. L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. La FLUOR ALBUS ou FLEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploiera et nous pouvons citer des milliers de cas dont des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être guéris d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL,
2 août— Agents pour la vente en [illegible]

DENTISTES.

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...41 . & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle
GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent. Ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

26 mars—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lepre.

Extraction de dents **sans souffrance**, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—PP 1a M

Argenterie plaquée.

UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine anglaise et américaine,—telle que paniers, corbeilles à fruits, corbeilles à sucre, services à café, pots à crème, tasses et gobelets. En magasin, une excellente qualité de cuillers et de fourchettes en plaqué, couteaux fins de table, couteaux de poche, ciseaux et aiguilles.

De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

A. B. GRISWOLD & CO,
Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 13oct—3m

J. B. Walton & Deslonde

ENCANTEURS

Et agents pour la vente, l'achat et le louage de propriétés foncières, d'habitations et de terres, pour la vente d'actions et de scrips, de marchandises et de produits de cargaisons et coton avariés, de meubles, &c.

Bureau transporté au No 6 de la rue Carondelet, près à Canal.

NOUS sollicitons un patronage aussi généreux que celui qui nous a été accordé jusqu'à ce jour et en nous fiant aux [illegible] ordinaires, nous nous occupons de l'acquittement des hypothèques, nous nous occupons des dépôts, des propriétés [illegible] acquittons les taxes de la ville et de l'Etat, louons à bail les propriétés [illegible] et [illegible] pour propriétaires résidents et absents.

Nous sollicitons personnellement [illegible] ses clients.

1er oct—1m J. B. WALTON & DESLONDE.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier—Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore St-Maurice, Mont omery—(Prenant du fret pour les débarcadères Bondieu) Alexandrie, les débarcadères de Normand, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. L'agile et bon bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Muse; commis L. W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
A. BRETTON & CO.
18 oct No 88 de la rue de la Commune

Opelousas

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P.M

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine R. R. Splane, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin, à 10 heures. 17 oct

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Hemo (J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., (à dater de mardi, 15 septembre 1868). Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord 12 oct

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine W. S. Garance, partira comme il est dit; et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
9 sept—1m 16, Nouvelle-Levée

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. B. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29 août. No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Joe. F. Aucoin, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau traversera Lockport.

Les expéditeurs ne seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage s'adresser à bord 3 oct—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 20 du courant. Il partira de la Nlle-Orléans les VENDREDIS, à 10 heures du matin, et les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi. Il sera de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES.

14 oct A. DUGAS.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche. Trois voyages par semaine,—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine [illegible] commis T. Nicola, part de la Nlle-Orléans pour Donaldsonville les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures. Il dessert la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
21oct—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. F. D. WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent.
28août— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK.

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de
16 aout Memphis et de Charleston

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Esplanade, au Sud de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger, à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et tous les endroits à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Esplanade.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, sera [illegible], et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne aux taux de bateau.

Tout fret pour le Texas [illegible].

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

TAXES.

MANDATS de l'Etat pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par
J. HERNANDEZ,
15 oct—3m No 11 de la rue Carondelet.

AVIS.

Aux Contribuables de l'Etat, dans le Deuxième District.

VOUS êtes requis de vous présenter, de suite, à mon bureau (Bâtisse des Cours, en face la Place Jackson) pour y acquitter la TAXE SPECIALE D'UN POUR CENT prélevée sur la valeur assise des meubles et immeubles de l'Etat, conformément au tableau d'assessement de l'année 1867.

La taxe de l'Etat doit être consacrée au paiement des coupons dus sur les obligations (bonds) émis avant le 30 mars 1867, de tous les mandats d'Etat et de Convention et des [illegible] certificats à partir du vote de la loi No 5 de 1868.

L. F. LEMARIÉ,
Percepteur des Taxes d'Etat dans le 2me District.
16 oct—2 f

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes priés de passer à mon bureau, à l'angle des rues Adèle et Nouvelle Levée, pour y payer la taxe de 1 pour cent destinée à acquitter l'intérêt des obligations (bonds) de l'Etat, les mandats, les certificats [illegible] et les mandats de la Convention. Elle est prélevée sur la valeur totale des biens meubles et immeubles qui figurent sur les tableaux d'assessement de 1867.

HENRY BENSEL,
Percepteur des taxes d'Etat dans le 4eme District de la ville de la Nouvelle-Orléans. 16 oct—1m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes priés de venir payer à mon bureau No 110 de la rue Caron[delet] la taxe spéciale de 1 pour cent destinée au paiement de l'intérêt dû sur les obligations (bonds) de l'Etat, sur les mandats d'Etat et les certificats [illegible] de la Convention. Cette taxe est prélevée sur la valeur de tous les meubles et immeubles assessés sur le tableau de 1867.

F. C. MAHAN,
Percepteur des taxes d'Etat dans le Premier District
14 oct—1m de la ville de la Nlle-Orléans.

Pertes sur mer payables à New-York ou en Europe.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont le bureau est au No 120 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public qu'elle a conclu des arrangements pour le paiement des pertes sur des assurances de mer, à New-York, Liverpool, Londres et au Havre—quand on le voudra—aux taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assureurs de la Nlle Orléans.

[illegible] 15 octobre 1868

16 oct—1 sem [illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain,

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1868.

LES actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain sont priés de se réunir dans le local de la banque de MM. Pike, Lapeyre & Brothers, rue du Camp No, MARDI, 27 du courant, de 10 heures du matin à une heure de l'après-midi, pour élire des Directeurs [illegible] Législature, intitulé: "Acte pour augmenter le capital et étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain."

16 oct—12f WM. J. CARTER, Secrétaire.

BANQUE DES MARCHANDS

6 octobre 1868.

CONFORMÉMENT à un acte passé, le 5 septembre 1868, par-devant O. Le Gardeur Jr., notaire public, de cette ville, des livres de souscription seront ouverts tous les jours, au local de cette institution, du 6 octobre au 1 décembre 1868, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour la souscription de l'augmentation du capital de la dite banque, lequel sera divisé en actions de $100, payables comme suit:

Vingt pour cent au moment de la souscription, et ensuite dix pour cent tous les mois, jusqu'à parfait paiement.

Par l'article 8 de la charte de la banque, les actionnaires actuels auront le privilège, pendant soixante jours, de prendre des actions additionnelles en proportion du montant de leurs actions.

TH. J. DIX,
6 oct—1mM J et V Caissier.

Banque du Sud.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1868.

CETTE Banque, continuant ses opérations de change, recevra des dépôts d'or et de monnaie courante, et fera les affaires de banque en général.

Jours d'escompte: les mercredis et samedis. Les billets devront être offerts à l'escompte la veille.

3sept—1m THOMAS LAYTON, Président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane,

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, lundi, le 26 courant, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

15 sept—1M L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud.

Bureau, No 133 de la rue de la Commune

LES actionnaires de cette Compagnie sont informés que le premier versement de $10 par action sera dû et devra être fait, à ce bureau, le 30 octobre prochain.

Par ordre des Directeurs,
H. CASTAREDE,
27 sept—1m Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

LE bureau général de cette Compagnie a été transporté au No

26......Rue Carondelet......26

(au premier.)

JAMES T. TUCKER,
1er oct—1m Agent général au sud

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	D. B. Penn,	W. S. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. ST-CLAIR DEAMES, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss,	Dr S. Choppin
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et au décès—Assurances de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

13avril—

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et le port de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine les pont avant et arrière à pont arrière de la Nlle Orléans à St-Nazaire, $220 en or. Passage dans une cabine 2d pont avant.... 125. Passage d'entrepont ... 105.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi place. Au-dessus plein place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $35 [illegible] sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour [illegible] ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, où il correspondra avec les Transatlantiques de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
10 janv—1an—112 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, livière du Nord:

VILLE-DE-PARIS	capt. Surmont,	Samedi 17 oct.
PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 31 oct.
ST-LAURENT,	capt. Bocandé,	Samedi 14 nov.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin)
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35 et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

8nov—112 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Le vapeur SONORA quittera la Nouvelle (?) dans le 31 octobre 1868 pour Tampico et Vera Cruz.

Pour fret et passage, s'adresser à
V. PERRILLIAT,
21 oct—20 au 1er nov 127, rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents aménagements.

PREMIÈRES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	......	$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$ 35
A Londres	40
Au Havre et à Paris	40
A Brême ou Hambourg	40

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 sept— No 190, rue de la Commune

COMPAGNIE DE VAPEURS
Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, le Havre, Southampton et Hambourg, aux prix suivants:

De Hambourg ou du Havre		De la Nlle-Orléans à la Havane.	
Première cabine	$150 00	Première cabine	$165 00
2e cabine	112 00	Entrepont	45 00
Entrepont	60 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

1ère cabine, $30 en papier | Entrepont, $10 en papier

Le prix de [illegible] la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 [illegible] par le tonneau.

MAURY & CO.,
Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 53 rue Carondelet.
D. ERDMANN Havre.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie,
25 sept— No 6, rue Barclay, New-York.

En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

BREMEN, Capitaine F. Dreyer
NEW-YORK, Capitaine H. A. Neynaber,

partiront de Brême, et Southampton en allant et en revenant.

— Jours de Départ. —

DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS.
BREMEN, 14 octobre,	vers le 20 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre.	" 20 décembre.

Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent.
22 aout— Rue de l'Union, No 42

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm. Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer

GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 31 octobre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres $60 00

On signe des billets de connaissement pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 198.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 31 octobre.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse. Le SAMEDI, 31octobre, à 5 heures P. M.

Passage..................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 47

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Laskey, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARCY, agent,
30juillet—3m No 175 de la rue de la Commune

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville— Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Comege.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part comme suit:

Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures.

Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 8heures A. M. et sera de retour le même soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7 août

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

FOSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
Tsept—1an Nouvelle-Orléans

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
8fév—1an Propriétaire.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS avons assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c, nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO
de—6m Au coin des rues Delord et Foucher.

"Chaux du Cap de Richards,"

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 18 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et des autres usages industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

9oct—3m NEWTON RICHARDS.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Howell, des Moulins à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co.

ASSURANCES

HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868		$134,196 42
Savoir: Primes d'incendie	$69,889 45	
Primes de mer	38,295 21	
Primes d'incendie	26,012 76	134,196 42
En moins—Primes remboursées	2,408 96	
Primes non expirées	14,440 00	16,843 96
Montant net des primes		$117,354 46
PERTES PAYÉES		
Pertes par incendie	$15,388 30	
Pertes sur mer	14,418 16	
Pertes sur les rivières	17 400 34	
	$45,291 93	
Réassurances	9,880 00	
Qui ne pour cent de réfection	11,706 72	
Taxes et revenu intérieur	6,864 12	
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes	18,841 56	91,743 54
Bénéfice net		$25,610 92

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables	$17,852 60
Primes en voie de perception	12 384 47
Prêts garantis	4 631 13
Prêts sur hypothèque	15 800 00
Placé en actions de banques	44,315 00
Actions du Vallette Dry Dock Company	7,500 00
Actions du Good Intent Towboat Company	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union	6,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurance	17 317 50
Propriété foncière	9,645 03
En caisse	20,845 41
Billets de souscription	93,546 68
	$250 300 86

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU,
L. W. BAQUIÉ, Président.
Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 15 octobre 1868.

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Barrier,	A Baldwin,	D F Logan,
Chas J Leeds	A Palacio,	J Zolley,
D Beuligny,	William Heyl	S Cambon
E H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lepene,	D L Kernion,	I Dupas,
L H Gardner,	W B Conger,	G B Blancand,
Thos Biels,	A Eimer Bader,	M J Hearck,
Ala McGregor,	A D Grieff,	E Ganucheau,
J A Bousalon,	F Laborde,	A Waldkirch,
O Hopkins,	S Herrmann,	C H Mouton,
L P Pothier,	E Bordelois,	E F Mioton.

16 oct—1m

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

37.............Carondelet.............37

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer émis.

10 sept—6m

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront offertes sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre ces actions que de s'assurer de commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et dix du plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les arbitrent nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront ou capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 76 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de ce [illegible] 6 sept—6 m.l. 2 | M J S

INSTITUTIONS

PROSPECTUS

—DU—

Collége de l'Immaculée Conception,

à l'angle des rues Commune et Baronne.

NOUVELLE ORLEANS

CETTE INSTITUTION littéraire, incorporée par l'Etat de la Louisiane et ayant le pouvoir de donner des degrés, est dirigée par les Pères de la société de Jésus.

Les bâtisses conviennent parfaitement à un établissement de ce genre. Une cour, entièrement séparée de la rue, est réservée pour la récréation, de sorte que depuis l'arrivée des élèves, à 7 heures et demie du matin, jusqu'à leur départ, à 4 heures, ils sont tout à fait isolés et surveillés.

Le cours embrasse le grec, le latin, le français, l'anglais, la poésie, la rhétorique, l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la philosophie, la tenue des livres et les branches commerciales ordinaires.

Les élèves ne sont pas admis s'ils ne savent pas lire et écrire.

L'éducation morale et religieuse des élèves est le but principal des professeurs.

Les parents reçoivent, chaque mois un bulletin qui leur annonce la conduite, les progrès, le rang en classe et la présence de leurs élèves.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et finit vers le 31 juillet.

Cours du Collège, payable d'avance, en monnaie courante des Etats Unis deux mois............$20

Cours préparatoire............16

3 oct—1m

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON.

Rue du Canal, 229.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons, classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.

(8mai—1an 112)

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR.................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 132.

15 aout 3m—3 par sem

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR MME CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

194 et 196 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Renaissance, lettre B. 9sept

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21aout—1an

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 283, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain 16 août—6m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; R. B. MONTGOMERY, professeur du Collège, Vice-Président—Ce Collège est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégée venant d'être publiée. Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette institution. Les leçons d'écriture ordinairement ne coûtent rien en sus. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 aout—

INSTITUTION CARNATZ,

287, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ou des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements de la ville.

On peut se procurer les circulaires en s'adressant à l'institution. 12aout 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI).

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

La Passe Christian étant renommée depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été par la société aisée de la Nouvelle Orléans à cause de la salubrité de son climat, de la beauté de sa situation et la facilité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes de l'enseignement. [illegible]

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, [illegible] pour un terme de cinq mois: $125.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois) et vacances au collège: $10.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $45 doit être fait pour les dépenses incidentes pour chaque élève. Le tout payable d'avance.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste Marie, rue Peuffaré, à la Nouvelle-Orléans ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.) 16juillet—6m

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public pour l'enseignement des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, ou 75, rue de Chartres.

19juillet—6m

A. C. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 8sept—2m

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et
No 394, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet —1an

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ, Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS des travaux de peinture, dorure, décors,

AGENCE GENERALE

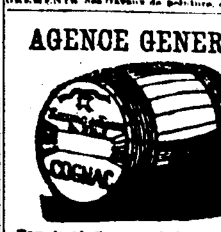

Eau-de-vie [illegible] de Forgeil & Fils,
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Che Heidsick,
Porto de E. Oasot.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
8fév—1an 37, Vieille Lev

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS

et les

MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Les ordres laissés au No. 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov 1an

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie

DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	L. S. Pothier,
H. Zuberbier,	Wm McCulloch,
I. N. Marks,	Wm Creevy,
F. F. Schmidt,	T. K. Facey,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCoard,	John C. Burritt,
I. Caulfield,	C. Cavaroc,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON....................Président
W. S. PIKE....................Vice-Président.
R. W. YOUNG....................Secrétaire.
L. A. FOURNIER....................Trésorier.

W. B. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin-examinateur.
N. C. FOLGER, Agent

Bureau: No 120 rue Carondelet (Bâtisse Davidson.)
16oct—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital....................$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 26 rue du Camp, Bâtisse Story à l'angle des rues Camp et Commune.

R. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. [illegible] 1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$331,590 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &a, payées dans la même période	217,740 79
Actif le 31 décembre 1867	278,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées [illegible] incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. B. Lodrigues,	E. E. Conveuso,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. F. Ethell,	John P. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. H. Isenbour	Jos. C. Rogers.

19 fév 1an M J S mars

VENTES JUDICIAIRES

SLAWSON, PIKE & MARTIN vs BARNETT & SHEPHERD.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 207. En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 d'octobre 1868, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 23 d'octobre 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, situé rue Ste Anne entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de vins, liqueurs, groceries, &c, meubles, coffre-forts, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
20 oct—tjl Shérif de la paroisse d'Orléans.

P. MARSOUDET vs HELOISE BOUDOUSQUIE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24 431—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré et du consentement des parties, j'exposerai en vente, je procéderai le LUNDI 16 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, côté sud est de la rue Bourgogne dans l'îlet borné par la dite rue Bourgogne et celles Ste Anne, Du Maine et Dauphine, ayant mesure américaine, trente deux pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur quatre-vingt seize pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une belle maison de résidence en briques, à trois étages, portant le No 290 sur la rue Bourgogne, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte en rapport de Octave Morel, notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1867.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant celui fixé pour la vente.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 oct—25, nov 5,12,15

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

LOUIS DUVIGNEAUD vs CYPRIEN alias GOYO.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 20 174

ACTION EN PARTAGE.

En vertu d'un jugement rendu le 22 de juin 1868 et signé le 29 du même mois et an et aussi en vertu d'un writ de fieri facias, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-et-un de novembre 1868, à midi à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre les rues Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à l'effet d'opérer un partage à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois arpents de terre situés à Gentilly en cette paroisse, à deux lieues et demie environ au-dessus de cette ville désignés par les numéros un, deux et trois d'après un plan dressé par Allou d'Hémécourt et déposé le 21 janvier 1857, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors notaire public en cette ville.

Le No un mesure un arpent vingt-cinq pieds ou deux cent pieds (mesure française) de face au Chemin de Gentilly, entre lignes parallèles et de profondeur ayant chacun vingt arpents et deux tiers d'arpent ou trois mille sept cent vingt pieds, plus ou moins.

Le No deux mesure un arpent ou cent quatre vingt pieds de face au Chemin de Gentilly entre lignes parallèles et de profondeur, ayant chacun vingt arpents et deux tiers d'arpent, ou trois mille sept cent vingt pieds, plus ou moins.

Le No trois mesure un arpent ou cent quatre vingt pieds (mesure française) de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents et deux tiers d'arpent ou trois mille sept cent vingt pieds, plus ou moins formant le tout le [illegible].

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte en rapport de Pierre Coudrain, notaire public en cette ville, en date du 26 d'Avril 1861.

La moitié indivise de la dite propriété appartenant au défendeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15oct—19, 20 29—5 14 21 nov

Succession de feue LYDIA ROBINSON décédée épouse de JOHN McLEAN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 26 441. En vertu d'un writ de fieri facias contre John McLean en faveur d'Henry Bitters, adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI dix sept novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

[illegible] Les quatre terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous ses droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et neuf et mesurant, mesure américaine, savoir:

Le No six formant l'angle des rues du Port et Victoire, trente cinq pieds huit pouces six lignes et cinq huitièmes de face à la rue Victoire par cent quatre vingt sept pieds et six huitièmes de pouce de profondeur et face à la rue Victoire par soixante-six pieds huit pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur sur la ligne limitrophe du No sept et trente-huit pieds deux pouces de face à la rue du Port sur [illegible] deux pieds et quart de pouce de profondeur derrière. Le No sept mesure trente-deux pieds huit pouces six lignes de face à la rue Victoire par [illegible] sur la ligne [illegible].

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23—nov 3 11 17

GEORGE TATE vs WILLIAM C. GRAHAM.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,609—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré je procéderai le SAMEDI, 14 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêts du défendeur W. C. Graham, savoir: [illegible]

[illegible]

Saisis dans l'affaire et dessus.

Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur [illegible].

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PHILIPP LINER vs JOHN T. MONROE.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 148—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente et un octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés au faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Philippa, Poydras et Baronne, désignés par les numéros un et deux, suivant un plan de Joseph Pilié, ingénieur-voyer.

Les dits terrains mesurent chacun vingt cinq pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur quatre-vingt cinq pieds quatre pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Elliott suivant acte en rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 1er mars 1866.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—oct 7,15,23,31

VENTES A L'ENCAN

PAR J. DEJAN JR.

Meubles de salon et de chambres à coucher, pianos, &c à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur.—Bureau et entrepôt, au No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu, VENDREDI, 23 octobre 1868, à 11 heures du matin, dans la nouvelle salle d'encan, No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—

Meubles de salon et de chambres à coucher, buffets à étagères et dessus en marbre, tables à allonge, chaises et berceuses, matelas, sets, coffres forts, couchettes, pianos droits et carrés, des meubles de bureaux, coffre-forts, &c. &c.

Egalement—Une grande facture de lits cottage extra en noyer et en peuplier glaces allemandes et meubles cottage peints.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 oct

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT—Salle d'encan, 69 rue de Chartres—VENDREDI, 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Aussi—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

Conditions—Comptant. 22 oct

PAR D. F. MORPHY.

700 Paquets Cercles en fer.

PAR D. F. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI 24 octobre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour clore une consignation—

700 paquets cercles Johnson, de 11 pieds et demi de long garantis d'aussi bonne qualité que tous ceux qui sont connus. Les acheteurs sont priés de venir les examiner.

Conditions—Comptant. 22 oct

Tôle. Tôle.

PAR D. F. MORPHY encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI 24 octobre 1868 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

36 paquets tôle anglaise, Nos 13, 14, 15, 16 et 20,
30 " R. O. Nos 24, 25, 26 et 27.

Conditions—Comptant. 22 oct

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vin en Barriques.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur—VENDREDI, le 23 octobre 1868, à 11 h. A. M., il sera vendu à l'encan, au "Importer's Bonded Warehouse," No 4, rue Peters, entre St Louis et Conti—

40 barriques vin rouge Château St Mar...,
25 do do L. M.
20 do do D. & S.
21 do do Chasons.

Conditions à la vente. 21 oct

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises sèches, Soliers, Serrures, etc.

PAR JOS. N. ROBERT, Encanteur—Aujourd'hui, JEUDI, 22 octobre, il sera vendu à 10 heures A. M., à sa salle d'encan, No 44, rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—

300 lots de marchandises, comme suit: Cotonnades blanches et grises, molletons écrus et blancs, cotons blancs, indiennes, serviettes, nappes, dames, bonneteries, mouchoirs, stripes, denims, serrures françaises, selles et malaises—Conditions à la vente. 22 oct—1

PAR A. DUCHIRON

GRANDE VENTE D'ACAJOU.

PAR A. DUCHIRON, Encanteur—Il sera vendu, le 10 novembre 1868, à midi, au moulin Mariposa, rue St-Joseph près la Levée—

40,000 pieds acajou de Minatitlan, parfaitement préparé, de grosseurs assorties, de 1 à 8 pouces, longueur ordinaire—en lots au gré des acheteurs.

Egalement—une jolie petite goélette de 15 tonneaux.

Pour les détails, s'adresser à
A. DUCHIRON, Encanteur.
11 oct—J D Nos 28 et 30 de la rue Tchoupitoulas.

PAR S. GUINAULT

Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 22 octobre 1868, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale—

Un lot de meubles consistant en bois de lit et literie, chaises, tables, chaises, armoires, lavabos, sofa, etc.

Conditions—Comptant. 17 oct

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 22 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à sièges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batteries de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges en bois et rotin. [illegible]

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 22 octobre à 11 heures du matin, aux écuries de F. Guier, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Emplacement pour Grocery et Résidence à l'encoignure des rues Erato et Liberty — Et Terrains sur le Chemin de Gentilly — Succession de JEAN JOSEPH MONGOTTE — No 319 — Cour de Paroisse Pointe Coupée, Pointe Coupée, Louisiane.

PAR C. F. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, et en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Beauchamp, Juge de Paroisse de la paroisse de Pointe Coupée. La date à Point-Coupée le 15 octobre 1868, et en vertu du présent acte [illegible] Joseph Mongotte décédé, pour opérer un partage de ces biens de la succession—

Un terrain situé au [illegible] dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Liberty, Franklin, Erato et Thalie, désigné par le No 4 et mesurant, selon plan que de Murray, attaché à l'inventaire de la succession—

Le lot a forme l'encoignure des rues Liberty et Erato et mesure 26 pieds, 1 pouce de face à la rue Liberty sur 81 pieds 6 pouces de profondeur, et face sur la rue Erato [illegible] [illegible] une maison basse ayant 4 chambres, 2 citernes. Comme par le No 4 rue Liberty et formant l'encoignure de la rue Erato.

Le lot 5 adjoint le susdit terrain et mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Liberty sur une profondeur [illegible] et [illegible]

[illegible] une maison basse (double) en briques, ayant 4 chambres [illegible] [illegible] par le No 247 rue Liberty.

[illegible] Ces terrains situés à Gentilly, faubourg Thérèse, Sixième District de la ville, désignés par les Nos 4 et 5 [illegible] [illegible]

Les susdits terrains seront subdivisés en dites terrains originaux No [illegible]

Conditions—Les [illegible] bâtiments le balance à un et deux ans de crédit, en billets [illegible] [illegible] [illegible] garanties par hypothèques.

Actes de vente, avec timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Alf J. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 oct—6,10,17,21,31—nov 7

Biens de Levée de la Louisiane — Succession de PATRICK McDONOGH — No — Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. F. GIRARDEY & CO encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI 31 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 16 octobre 1868 il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Patrick McDonogh, décédé—

Huit bons de Levée de l'Etat de la Louisiane pour la somme de mille (1000) piastres chaque et numérotés 254, 256, 257, 258, 259, 260, 261 et 262 [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 20 oct—20,24,29,31

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$110,123 22	
" " de navires	37,314 14	
" " de mer	33,841 36	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$226,225 42	
En moins primes remboursées	4,730 10	
Montant des primes	221,505 02	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,944 19	
" sur les rivières	21,393 42	
" sur mer	35,990 50	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	9,728 00	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	19,936 30	
Taxes et revenu int.	9,771 06	
Vingt cinq et quinze pour cent remboursés	25,000 00	
En réserve pour risques non expirés	37,500 00	
		$171,560 00
Bénéfice net		50,000 00

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis	17,725 00
" par hypothèque	18,150 00
Effets à recevoir pour primes	7,390 46
Actions, bons et autres garanties	145,396 00
Propriétés foncières	15,000 00
Comptes individuels pour primes	40,000 91
En caisse	63,555 00
Scrips d'autres Compagnies	2,000
	$12,907 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président,
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pieces par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payées en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. T. Bader,	A Chiapella,	L. F. Generes,
L. Moulier,	W. S. Schmidt,	R. W. Adams,
C. Cohn,	B. Saloy,	J. J. Fernandez,
A. Courin,	J. A. Seignouret,	P. L. Millaudon,
J. Goldstein,	V. Burthe,	G. Bianchin.

14 mai—1 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve, de 400 lots habillements des dessins

—Et—

300 lots LINGERIE DE MESSIEURS,

—Egalement—

250 douzaines chapeaux laine, fourrure et casimir, fins

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Marks, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 22 octobre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres

400 lots habillements fins de saison,—un des plus beaux assortiments de la saison.

—Et—

300 lots lingerie de messieurs.

—Egalement—

250 douzaines chapeaux laine, fourrure et casimir, fins
Le tout sans aucune réserve.
Conditions, à la vente. 22 oct

PAR VINCENT & CO.

Rubans à chapeaux et ceintures soie Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & Co., W. P. Vincent, encanteur, Il sera vendu, sans réserve, JEUDI 22 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres—

Des cartons velours à chapeaux et ceintures soie

ETOFFES A ROBES—Popeline laine, pa[illegible] de F. coton, mérinos, mousseline laine, poil de chèvre, Reps, alpagas etc.

CHALES LAINE—Noirs et fantaisie, doubles et simples.

TOILES—Damas toile blanc 8/4, toiles d'Irlande, serviettes, doylies, nappes, mouchoirs, etc., etc.

LAINAGES—Couvertures laine blanche 10/4, 11/4 et 12/4, flanelles, rouge, blanche, jaune, grise, bleue, unies et croisées, jupons balmoral, etc., &c.

DRAPS—Draps doeskins et casimire noirs.

MARCHANDISES DU PAYS—Coton blanc et écru, toile écru, à draps et à chemises, de tous les quarts et qualités, molleton, stripes, coutils, matelas, denims, tweeds, coutils, lindseys, plaids, satinets, corsets, moleskin, etc., etc.

LINGERIE—Chemises toile, chemises à bouillons, et à devant de toile, chemises de dessus en flanelle, plaids d'Ecosse, chemises et caleçons en flanelle, sous et caleçons en mérinos.

—ET—

150 douzaines chapeaux feutre, peluche et Victoria des derniers genres. 22oct

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande Vente de Marchandises Sèches, Habillements, Bonneterie, Articles de fantaisie, Lingerie et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO John C. Blohm, encanteur—JEUDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 lots marchandises sèches étrangères et américaines bien assorties.

300 lots habillements d'automne et d'hiver,
100 douzaines bonneterie assortie,
200 articles de fantaisie et notions,
200 lots lingerie,
150 lots chapeaux casimir pour hommes et jeunes gens.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22oct

PAR E ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

80 malles Bottes et Congress coussus.

PAR E. ROGER & CO—R. Samory, encanteur—JEUDI, 22 octobre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

600 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général reçu directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

Aussi 80 malles bottes et Congress cousus.

Conditions à la vente. 21 oct

PAR THOMAS & SPEAR.

Vente positive et sans réserve, de propriétés de valeur dans le Troisième District

PAR THOMAS & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 36 rue Bienville—SAMEDI, 24 octobre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés suivantes—

Six terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marigny, Champs Elysées et Urquhart, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 17, et 18.

Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Villeré et Marigny et mesure 32 pieds 6 lignes face à la rue Marigny sur une profondeur et face à la rue Villeré de 110 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Le lot No 14 mesure 32 pieds 3 lignes face à la rue Marigny, sur une profondeur irrégulière.

Le lot No 15 mesure 64 pieds face à la rue Marigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Les lots No 16 et 17 font face à la rue Marigny et mesurent chacun 32 pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de 142 pieds 10 pouces.

Le lot No 18 mesure 32 pieds face à la rue Marigny, sur une profondeur irrégulière, sur ce dernier terrain se trouve une bonne bâtisse, partie briques entre poteaux, ainsi qu'une cuisine &c.

Tous les terrains ci-dessus se trouvent sur un endroit très élevé du Troisième District, et les chars de la rue Claiborne passent à un demi îlet de l'endroit; les terrains sont également garnis d'arbres magnifiques.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un an, en billets de l'acquéreur, portant hypothèque spéciale sur la propriété, avec privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement et 8 pour cent d'intérêt. L'acquéreur aura le choix de payer le tout comptant.

Les actes de vente et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk et Magner, notaires publics aux frais des acquéreurs. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse. 21 oct

PAR G. DE FERIET.

Vente par Catalogue

—DE—

Magnifiques Meubles de salon, brocatelle et acajou, rideaux riches, fiches pendules, ornements de cheminée, candélabres, beaux tapis de velours, magnifiques glaces françaises, superbe piano Pleyel et tabouret, services de table en porcelaine, grand nombre de livres, verrerie et argenterie, lits à baldaquins en acajou, bordure en argent etc.

— EGALEMENT —

Un lot de vieux vin rouge de choix — tout le contenu de la belle résidence de M. John E. Lepretre—vendu à cause du départ du propriétaire.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, bureau No 26 de la rue Bienville—JEUDI, 22 octobre 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan public, par catalogue, dans le No [illegible] au coin de la rue [illegible] tout le contenu de la résidence de M. JOHN B. LEPRETRE.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Des catalogues donnant une description des articles seront distribués lundi, 19 du courant, au bureau de l'encanteur.

La maison sera ouverte, pour les personnes qui désireront visiter le mobilier, le mardi et le mercredi, 20 et 21 octobre, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 14 oct

Propriété de valeur, située rue Ste Thérèse entre St. Thomas et Tchoupitoulas—Succession de JOSEPH STEIL—No 3290.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 26 rue Bienville—SAMEDI, 7 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique conformément à un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 25 septembre 1868, la propriété dont description suit, appartenant à la dite succession:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Ste Marie et Ste-Thérèse, ayant 26 pieds 3 pouces, 4 lignes de face à la rue Ste-Thérèse, 26 pieds, 10 pouces et 7 lignes 6 pouces de profondeur du côté de la rue St Thomas, 27 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Tchoupitoulas, et 25 pieds 8 lignes de large sur le derrière.

Les bâtisses et améliorations consistent en:

1o Une maison en briques à deux étages couverte en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, une grande chambre avec deux fenêtres sur la rue, et à l'étage supérieur, deux chambres et un cabinet [illegible].

2o [illegible] au rez-de-chaussée deux chambres, et l'étage, ayant à deux chambres.

3o Un grand hangar couvrant toute la cour, 2 citernes, lieux, &c.

Conditions—La moitié comptant; la balance à un an de crédit, en billets hypothécaires portant intérêt à 8 pour cent l'an, depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur [illegible].

Actes de vente, avec timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Alf J. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 oct—6,10,17,21,31—nov 7

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles Meublant.

Succession de Madame Pauline Boyer.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur — Bureau, No 54, Passage de la Bourse.—Il sera vendu à l'encan, MARDI, le 27 octobre, à 11 heures A. M., à la dernière résidence de la défunte No 125 rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1868, le mobilier suivant appartenant à la susdite succession—

1 piano à queue,
1 piano, une harpe, et un assortiment général de meubles de salon, salle à manger et chambres à coucher

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 oct

Propriété améliorée rue Tolédano, entre les rues Laurel et Live Oak.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—Bureau Passage de la Bourse, No 54—Il sera vendu SAMEDI, le 24 octobre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1o—Un terrain désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues Louisiana Avenue, Laurel, Live Oak et Tolédano, mesurant 21 pieds de face à la rue Tolédano sur 98 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison construite à trois chambres, galerie devant et derrière, cuisine et chambre à domestique, le tout en parfait état.

2o—Un terrain attenant au susdit terrain mesurant 21 pieds de face à la rue Tolédano sur 98 pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison construite à trois chambres, galerie devant et derrière, cuisine et chambre à domestique, le tout en parfait état.

Termes et conditions—Moitié comptant, la balance payable à douze mois en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant 8 p. 0/0 d'intérêt et 5 p. 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant A. Pitot Jr. aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 17oct

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur, dans la rue St-Claude, No 290, Vente sans réserve.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau No 66 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 octobre 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans la rue St-Claude entre la rue des Ursulines et le Chemin du Bayou, ayant 24 pieds 10 pouces 8 lignes de face à la rue St-Claude sur 128 pieds de profondeur et 11 pieds 7 pouces sur la ligne de fond. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent, comprenant une maison double ayant 8 chambres, cuisine, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $325 échéant le 21 janvier 1869 avec intérêt, et d'un billet de $1,150 échéant le 21 juillet 1869 avec intérêt. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres, pardevant A. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 oct—15,16,17 au 24

CONSULAT DE FRANCE

Avis Mensuel. Octobre 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou ceux de ces personnes qui connaîtraient leur résidence, ou ceux de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	J
Ader Mme, née Marcelline Rogues	Jamouneau Jean
Arnoux Virginie Mlle	Justa Charles
Aniaud ou Aillard Louis	Jung Joseph Auguste l'Ingénieur et Joseph Auguste
B	L
Blanche Louis dit Tour	Lafon Pierre
Buhler Benjamin	Laurier Mme
Buzzetti Jules	Landresse [illegible] avocat
Barbebot Victor et Xavier de la Pointe à la Hache	Leroy Pierre
Bayon Jean-Marie	Lavois François
Bruca Jean	Larreuy Jean
C	M
Cabiro Emile, originaire de Montant Landes	Mas Louis Alexandre
Cazaubon Gabriel	Mérat Reg[illegible] et Alphonse
Chaubet Jean-Marie	Messier Mme
D	Masson Anthony
Darles Joseph	Montauban Jean Baptiste Gaston
Dasol Jacques et famille	Moulezé Jean et Henri
De Barre Charles	Maître Antoine Mme Vve
Delamotte Mme née Wibratte	Moder Christien
Daquin Jules Mme née Border	Monrei Pierre René, des Opelousas, Lne
Donat Pierre	Magnard Jean Baptiste
F	N
Fivastare Philippe	Nicolas Guillaume, orfèvre
Funel ou Junet ou Tumet Pierre	O
Fourcault Ernest	Quentin Arsène Mme Vve
Fischer Wendelin Mme	R
G	Raveur Joseph
Gaibert	Ray Louis Auguste
Gousin Mme née Marianne Delonsay	T
H	Toulouse Laborie
Helzer Mme Vve née Augustine Greif	Tapie Louis Aristide, avocat
	Tapie Bernard, originaire de Barry, Hautes Pyrénées
	V
	Valet Antoine

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er oct